

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

MD/SLG/CT/SL 2026-473

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES PENDANT LA
FETE DE QUARTIER " BONJOUR VOISINS " AVENUE DU JARDINET
(entre l'avenue Salvador Allende et l'avenue Henri Barbusse)**

Marianne DURANTON, Maire de la Commune de Morsang sur Orge,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal n°2026-464 en date du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Maire à Monsieur Sébastien LE GALL,

Vu la demande de Mesdames Carine DUMAS et Géraldine LALOT, sollicitant la neutralisation de l'avenue du Jardinet entre l'avenue Salvador Allende et l'avenue Henri Barbusse le 30 mai 2026 de 18h00 à 00h00.

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le déroulement de la fête de quartier " Bonjour Voisins " de l'avenue du Jardinet,

Considérant qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité des biens et des personnes lors du déroulement de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 30 mai 2026 de 18h00 à 00h00 la circulation de tout véhicule sera interdite, sauf aux riverains et véhicules de secours, dans l'avenue du Jardinet entre l'avenue Salvador Allende et l'avenue Henri Barbusse.

ARTICLE 2 : Des barrières de sécurité seront mises à disposition au droit de chacun des points stratégiques par le Service Voirie des Ateliers Municipaux et seront mises en place le jour de la manifestation par les organisateurs.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police

Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal

Monsieur le Responsable du service Propreté - Voirie

Service Citoyenneté – Vie Associative

Monsieur le Chef de la Police Municipale

Mesdames Carine DUMAS et Géraldine LALOT, organisatrices

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire de Police, Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Morsang-sur-Orge, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Morsang-sur-Orge,

Le 7 avril 2026



Sébastien LE GALL
Adjoint au Maire,
délégué aux Travaux, à la Voirie,
aux Services Techniques, à la
Circulation et à l'Espace Public